

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	Qui ont pris part à la délibération :	18
En exercice :	19	date de la convocation :	16/06/2014
Présents :	15	date d'affichage :	16/06/2014

Le vingt juin deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly-sur-Tille, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel LAVEVRE, Maire.

PRESENTS : BALLAND Daniel ; BILBOT Sylvie ; CHARRONNAT Sébastien ; CHAUDRON François ; FUMEY Sophie ; GARCIA Marie ; GAUTHEY-GENIN Bernadette ; LAVEVRE Daniel ; LEB Christian ; LOUET Catherine ; MERAT Nicolas ; OGEAS Emmanuel ; POUPON Sylvain ; ROBIN Gilbert ; RONDOT Sandrine

Absents : SOLDATI Bruno (a donné procuration à LAVEVRE Daniel) ; SKRZYPCZAK Marie-Claude ; TARANCHON Coralie (a donné procuration à BALLAND Daniel) ; PAQUIS Agnès (a donné procuration à RONDOT Sandrine)

Secrétaire de séance : RONDOT Sandrine

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 20/05/2014, M. le Maire donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a signées depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AD 22, 120, 121, 123, 125 (16 rue du Dépôt)
- AE 387 (2 rue du Puits Perdu)

ORDRE DU JOUR

N° 2014-06-20-053 désignation d'un délégué au Centre National d'Action Sociale

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué au Centre National d'Action Sociale, auquel la commune est adhérente. M. le Maire propose sa candidature.

Il est procédé au vote :

nombre de suffrages exprimés 18

élu :

M. Daniel LAVEVRE 18 voix

N° 2014-06-20-054 décision modificative n°1/2014

Après avoir entendu l'exposé de S. BILBOT, Adjointe en charge des finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de reporter les écritures suivantes au budget prévisionnel de la commune pour 2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		158.00 €		0.00 €

PRÉCISE que l'excédent prévisionnel en section de fonctionnement passe de 6 278 € à 6 120 €, l'excédent prévisionnel en section d'investissement restant équilibré à 0 €.

N° 2014-06-20-055 adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de la Côte d'or pour l'assurance statutaire

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Côte d'Or le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, si les conditions obtenues donnent satisfaction ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Considérant que la durée du contrat sera de quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2015 et que le régime du contrat sera la capitalisation ;

Considérant que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

N° 2014-06-20-056 subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, après avis de la Commission des Finances en dates des 10 et 17 mars 2014, l'attribution des subventions suivantes :

- Amicale des anciens combattants		50€
- FNACA		50€
- AAH21		50€
- coopérative scolaire école maternelle (projet pédagogique)		305€
- prévention routière		50€
- coopérative scolaire école Arc-en-Ciel	(14 x 71)	994€
- coopérative scolaire école H. VINCENOT	(14 x 119)	1 666€

CHARGE M. le Maire de mandater les dépenses correspondantes.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Questions diverses

✓ **concours départemental des villes et villages fleuris :**

Le jury du concours départemental des villes et villages fleuris sera à Marcilly le 16/07 à partir de 14h30.

Le jury du concours communal des maisons fleuries se réunira dans les jours qui suivent.

✓ **Rythmes scolaires :**

Dans l'état actuel du dossier, la COVATI assurera la garderie sur le temps des NAP, en attendant la mise en place progressive d'activités dédiées, au tarif du périscolaire. Les tarifs seront révisés avec la mise en place des NAP. La garderie sera ouverte le mercredi jusqu'à 12h30. Pour les enfants qui fréquentent le CLSH, un pack repas + transport + CLSH sera proposé. Validation en réunion à la communauté de communes prévue le 08/07.

✓ **Kermesse du 14/07 :**

La municipalité, les parents d'élèves et le Comité des fêtes organiseront une kermesse le 14/07.

✓ **Balayage du rejet de point à temps :**

Suite à la campagne de point à temps annuelle, certains administrés se plaignent de l'absence de balayage des voies, couverte de gravier. Gilbert ROBIN rappelle qu'il faut laisser le temps aux graviers de pénétrer dans l'enduit, avec le passage des véhicules. Par contre, la signalisation adaptée doit être mise en place. Rue Sainte Marie, il manque un panneau signalant la présence de gravillons sur la route en montant.

la séance est levée à 20h00.